

specif

Lettre n°2
juillet 1998

Association loi 1901, Specif a pour but de favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche en informatique, d'assurer une coordination entre les divers centres d'enseignement supérieur et de recherche en informatique, de développer les échanges avec le monde socio-économique, et de créer des liens de solidarité entre ses membres.

Sommaire

- . Edito
- . Formation continue
- . Collègues distingués
- . Manifestations
- . brèves



Edito

Avec ce numéro 2 de la Lettre de Specif, nous voudrions faire un compte rendu concis et informatif sur la journée consacrée à la formation continue des informaticiens. Cette journée, prévue de longue date, avait pour but de faire se rencontrer trois partenaires essentiels de ce type de formation que sont les entreprises, les enseignants et les ministères en charge de ces actions. Si elle a été l'occasion de faire le point sur les opérations en cours de formation spéciale de non informaticiens, elle a surtout amorcé un débat sur la formation continue des informaticiens en général.

Cette journée a permis de préciser quelques informations qui sont résumées dans cette lettre. Les positions de chacun des partenaires ne sont pas toujours bien comprises par les autres partenaires, ce qui montre la difficulté à nous entendre, et qui fait que le débat n'a en fait été qu'amorcé. Il doit être poursuivi à la fois en interne, entre enseignants chercheurs en informatique, mais aussi avec nos partenaires que sont les entreprises et les pouvoirs publics.

Specif est aussi une association qui vit, l'Assemblée Générale approche. Elle sera l'occasion d'une manifestation importante, et du renouvellement par tiers du Conseil d'Administration.

Christian Carrez

formation continue



Cette journée, prévue de longue date, avait pour but de faire se rencontrer trois partenaires essentiels de la formation continue des informaticiens que sont les entreprises, les enseignants et les ministères en charge de ces actions. L'actualité des opérations de formation d'urgence - opération FIDJIT - lancées entre temps sous l'impulsion du SYNTEC et du SEI (Secrétariat d'Etat aux Industries) ont entraîné une certaine réorientation des thèmes de la journée.

Voici un bref compte rendu de la journée. Il se cantonne aux éléments d'information, mais la passion des débats montre qu'il y a une réflexion de fond à mener et des orientations à définir.

La journée a comporté deux aspects: le point sur les opérations en cours de formation spéciale de non informaticiens et une présentation débat sur la formation continue des informaticiens en général. L'information sur le premier point ayant été largement diffusée auprès des intéressés, nous nous limitons ici au second point.

Le dispositif de la formation continue

Trois ministères sont impliqués dans la formation continue, avec des objectifs et des finalités différentes.

L'enseignement supérieur distingue deux aspects: un aspect social qui vise au développement de la connaissance, l'élévation du niveau culturel des salariés, la pérennisation de la culture française et un aspect technique qui vise à four-

nir les compétences dont les entreprises ont besoin. Ceci conduit à développer la formation continue en s'appuyant sur des diplômes nationaux, qui marient les concepts de base d'une discipline avec ses techniques de pointes.

Le secrétariat d'état à l'industrie, qui a sous sa tutelle une trentaine d'écoles, est plus préoccupé par le développement économique de la nation. À l'écoute des entreprises, il cherche à mettre en adéquation la formation initiale, la formation continue et les besoins liés aux métiers. Ceci le conduit à définir des profils de compétences particulières, et à organiser les formations vers ces profils.

Le ministère de l'emploi et de la solidarité, qui est également fournisseur de formation notamment par l'intermédiaire de l'AFPA, cherche à développer l'emploi et à favoriser la fluidité du marché du travail. À cette fin, il est plus préoccupé par la reconversion des chômeurs, ou leur adaptation aux nouveaux métiers et la mise en correspondance entre la demande et

l'offre d'emploi. Ceci le conduit à la certification de qualifications professionnelles, et à la « labellisation » de ces certifications.

Il faut trouver une synergie entre les trois ministères qui ont des rôles complémentaires, mais les discussions et le dialogue ne peuvent être que profitables.

Le plan de formation des entreprises

Le financement de la formation continue représente une masse importante en provenance des entreprises. La loi de 71 impose aux entreprises d'au moins 10 salariés de consacrer à la formation continue 1,5% de la masse salariale (Voir l'encadré sur la répartition). Les sociétés de service en informatique consacrent environ 5 à 6% de leur budget, ce qui représente 2,4 milliards de F. Une partie de cette somme est collectée par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), comme par exemple le FAFIEC.

Il faut noter qu'une activité importante de formation continue peut être financée selon trois parts égales: un financement public (FAFIEC, régions, etc...), un financement de l'entreprise et le Fonds Social Européen Objectif 4. Ce dernier est obtenu lorsque les deux premiers existent.

Si les PME de 10 salariés ou plus sont tenues au financement de 1,5% ci-dessus, leurs moyens sont néanmoins limités. AGEFOS PME est une association nationale interprofessionnelle, avec délégations régionales ou départementales, qui assure à la fois la collecte de fonds (3 milliards F) pour les plans de formations des entreprises, et les aide à définir leur stratégie dans ce domaine, tout en simplifiant les démarches administratives. Par ailleurs, connaissant bien ces entreprises et leurs problèmes, AGEFOS PME tente de les regrouper pour leur permettre de partager les compétences. Dans ce contexte, l'informatique est de plus en plus perçue comme une fonction transversale de l'entreprise qui entre pleinement dans un tel partage.

Répartition du 1,5%

0,9% selon le plan de formation de l'entreprise, soit:
0,225% prélevé par le FAFIEC
0,675% laissé à la disposition de l'entreprise
0,2% congé individuel de formation (CIF), décidé par le salarié
0,4% pour l'alternance, contrat de qualification ou d'adaptation (jusqu'à 1200 heures)

Récemment, a été introduit le capital temps formation, qui permet à une entreprise d'utiliser une partie du CIF conformément à ses besoins. L'entreprise ajoute 0,1% de financement supplémentaire lié à 0,1% du congé individuel de formation.

La formation continue à l'université

La formation continue fait partie intégrante des missions de l'université. Elle peut se développer sous deux volets, qui se distinguent par les objectifs et la durée.

Les formations courtes ne sont pas forcément diplômantes, et correspondent plus à des stages sur un domaine de compétence précis. Elles sont souvent conjoncturelles et s'appuient sur des connaissances de base déjà acquises.

Les formations longues (600 heures ou plus) sont plus traditionnelles et sont associées à la délivrance d'un diplôme national ou d'établissement. Elles mélangent à la fois les concepts de base, socle des connaissances, et les techniques particulières, assurant la compétence professionnelle. Toutes ces formations essaient de trouver un juste compromis entre le savoir qui sera attesté par le diplôme recherché, souvent analogue à celui de la formation initiale correspondante, et le public constitué d'adultes engagés dans la vie active depuis un temps plus ou moins long.

Toutes les formations expérimentent différentes organisations: alternance, tutorat, apprentissage, congé individuel de formation, hors temps ouvrable, etc...

Adéquation des formations aux besoins

L'évaluation d'une formation est difficile, tant par l'auditeur que par l'entreprise. C'est pourtant l'essentiel de la visibilité externe de cette formation. On peut déterminer trois formes d'évaluations: le diplôme délivré par l'université, la certification de compétence délivré par un établissement public ou privé et l'homologation par le ministère du travail (niveaux I à VI). Le diplôme, attestation ou certificat est délivré à l'auditeur qui l'utilise pour négocier son embauche par une entreprise. Pour l'enseignant du supérieur, le titre est la garantie d'un savoir correspondant à ses exigences; pour l'employeur, ce titre doit être la garantie du savoir qu'il attend de son futur employé. Il faut un certain temps pour que enseignants et employeurs se mettent d'accord sur les garanties respectives relatives à un titre. Les diplômes nationaux impliquent une certaine lenteur dans leur mise en place, mais offrent une certaine pérennité. Les diplômes d'établissement sont plus souples et permettent une réaction rapide aux besoins, en particulier dans le cadre de la formation continue, mais leur visibilité est faible pour une entreprise qui n'était pas l'initiatrice.

Les entreprises perçoivent assez bien les connaissances et les compétences de

30 juin 1998

ceux qui ont eu une formation cohérente et complète en informatique. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les offres d'emplois reçues par les filières de formation initiales. Sans doute n'en forme-t-on pas assez actuellement, pour couvrir l'ensemble des besoins.

Les sociétés de service en informatique embauchent également des Bac+5 pour leur culture scientifique et leur ouverture d'esprit. Elles les forment rapidement à

une technique informatique particulière dont le besoin est immédiat. Par la suite, elles compléteront cette formation technique, en plus de ce que le salarié aura acquis « sur le tas ». A terme, elles les font évoluer vers les fonctions de chefs de projets, capables d'apprécier les besoins des clients, de gérer les hommes, les activités et les budgets, et de s'appuyer sur les compétences techniques de leur subordonnés ou de spécialistes de l'entreprise.

L'avenir

À l'issue de cette journée, plusieurs lignes s'esquissent.

L'informatique se diversifie et sera de plus en plus au service de nombreux secteurs d'activité. Il importe donc de graduer les formations, en fonction du degré de technicité des fonctions et de leur évolution. On peut penser que les formations multidisciplinaires devraient se développer, et il faut les penser dans le cadre 3-5-8.

Il faudra en permanence bien articuler ce qui est le socle de connaissance (durée de vie longue) et ce qui est compétences technologiques, la continuité entre formation initiale et formation continue en dépend, ainsi que le partage des rôles entre les formateurs publics et privés.

L'évolution rapide des métiers, l'effort de veille technologique qui sera demandé aux formateurs eux-mêmes, posent des problèmes nouveaux.

Les liens entre diplômes et compétences, expérience et validation d'acquis, seront à creuser.

Une politique vis à vis des certifications des éditeurs est à définir.

Tous ces problèmes sont communs à de nombreux pays. Il importe de comparer les réponses.

Collègues distingués

Pierre Aigrain, Ancien Ministre, Membre de l'Institut, a remis les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite à Maurice Nivat, le 10 juillet 1998 à Jussieu en présence de nombreuses personnalités.

Manifestations

brèves

Promotions en section 27

Voici un bilan rapide de la session de promotion. Toutes voies confondues, voici les effectifs dans l'ordre des promouvables, des candidats et des promus.

MCF2->1	385	290	116
MCF1->HC	287	117	27
PR2->1	293	171	27
PR1->EX1	199	67	5
PREX1->2	20	13	3

Une comparaison entre les promotions locales et celles du CNU en voie 1 montre un déficit pour les locales sauf pour le passage de MCF1 vers la hors classe.

Les résultats sont disponibles à :
ftp://ftp.cnam.fr/pub/CNU/promotions_98.txt

Le bulletin n°42 donnera un compte rendu détaillé des sessions.

Calendrier qualification 99

Voici le calendrier prévisionnel pour l'inscription sur les listes de qualification. Les dates ci-dessous sont données sous toutes réserves.

- 16-10-98 arrêté d'ouverture
- 16-11-98 clôture des inscriptions
- 22-1-99 envoi des noms des rapporteurs (date limite de soutenance de thèse)
- 15-4-99 publication des listes

Prix de thèse: Dépêchez-vous

La date limite de candidature est le 15 septembre 1998.

Un prix scientifique est d'abord un moyen d'affirmer une discipline. C'est pourquoi les prix fleurissent, en France comme à l'étranger. Au delà de l'encouragement pour un ou quelques jeunes chercheurs, le prix SPECIF sera une occasion de communiquer sur la recherche en informatique. Un article dans «pour la Science» par le lauréat sur ses travaux est en effet envisagé.

Le prix est en outre doté de 10 000 F, grâce à divers soutiens. La remise officielle du prix se fera au cours de l'Assemblée Générale de Specif. À cette occasion, le récipiendaire, ainsi que les éventuels lauréats, seront invités à présenter leurs travaux à l'ensemble de la communauté Informatique.

Voir l'URL : <http://www.lsv.ens-cachan.fr/~petit/specif/prix-these-specif.html>

Appel à candidature

Le Conseil d'Administration de SPECIF est composé de 24 administrateurs, renouvelables par tiers tous les ans. Cette année encore, 8 membres du conseil dont le mandat de 3 ans arrive à terme, seront sortants et devront être renouvelés ou remplacés par élection lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 1998 : BAUDON Olivier, BETARI Abdelkader, CARREZ Christian, DAGORRET Pantxika, DAUCHET Max, FEDOU Jean-Marc, GAUDEL Marie-Claude, KROB Daniel. Pouvant assurer jusqu'à trois mandats consécutifs, tous sont rééligibles.

Le vote par correspondance pour l'élection des nouveaux administrateurs sera possible. De ce fait, la liste des candidats devra être connue avant l'assemblée générale. Il est donc nécessaire de faire acte de candidature. C'est ce que nous vous demandons ici.

Tout membre actif (à jour de cotisation) peut être élu au Conseil d'Administration. Pour faire acte de candidature, il suffit de nous indiquer par courrier électronique (michel.riveill@imag.fr) avant le 3 septembre 1998 votre intention de candidature et d'adresser au secrétariat, avant le 20 septembre 1998, la feuille de candidature disponible à l'adresse <http://sirac.inrialpes.fr/~riveill/Specif/AG98/candidature.html>

Nous vous rappelons que la participation au CA de Specif implique 5 réunions du CA par an, en général à Paris, plus une Assemblée Générale, indépendamment des charges qu'entraînera votre travail au sein de Specif. Les frais de déplacement sont à faire prendre en charge par votre université ou laboratoire de recherche. La première réunion du CA, regroupant "l'ancien CA" et les nouveaux élus suivra l'AG et les journées Specif et aura lieu le vendredi 11 décembre.

L'ensemble des documents préparatoires à l'assemblée générale est disponible à l'adresse :

<http://sirac.inrialpes.fr/~riveill/Specif/AG98>

Merci à ceux qui, mesurant l'intérêt de l'association pour la Communauté Informatique, acceptent de participer à son administration.

Congrès Specif'98

9 et 10 décembre, à l'ENS de Cachan
Thème: Les Programmes Nationaux et Européens de Recherches.

URL: <http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif/>

Un banquet est prévu le soir du 9 décembre.

Assemblée générale

L'Assemblée Générale de SPECIF aura lieu le 10 décembre 1998, avec des exposés sur le CNU, le Comité National, des informations sur la nouvelle société savante, la remise du tout nouveau prix de thèse de SPECIF, sans oublier, bien sûr, les rapports de notre président et de notre trésorière.

Nous comptons sur vous. Réservez dès maintenant ces deux jours.

Specif : Président Max Dauchet (dauchet@lifl.fr)

- **Vice-présidents** Marie-Claude Gaudel (mcg@lri.fr),
Camille Bellissant (Camille.Bellissant@imag.fr)
- **Secrétaire** Michel Riveill (Michel.Riveill@univ-savoie.fr)
- **Trésorier** Florence Sedes (sedes@irit.fr)
- **Adhésions** Bernard Heulluy (bernard@iut.univ-metz.fr)
- **Web** : <http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif/>
- **Serveur pédagogique** : <http://www.ove.fr/spd>

La lettre de Specif : Directeur de la publication Max Dauchet

- **Comité de rédaction** Christian Carrez, Max Dauchet, Jean-Marc Fedou, Colin de la Higuera
- **Secrétariat de rédaction** Christian Carrez (carrez@cnam.fr)
- **Conception graphique** Dulce Araujo
- **Imprimerie** Launay - Tirage 1500